



MANDAT DE VENTE

(Appartement, maison, immeuble, parking, terrain...)
(Neuf et VEFA exclus)

PRIX DE VENTE TTC	OPTION 1 (tarif de référence) Honoraires charge vendeur en % TTC	OPTION 2 Honoraires sur devis (TTC)
De 1 à 60 000 €	10 % Avec un minimum de 3 000 €	Suite à l'étude du marché, et en particulier la prise en compte du coefficient de vendabilité du bien, le mandant et le mandataire s'entendent sur la signature et l'acceptation d'un devis inférieur à l'option 1. Ce devis peut s'exprimer en % ou en montant forfaitaire. Un tel accord interviendra en fonction des spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente, et devra être matérialisé par les signatures d'un devis ainsi que d'un mandat au tarif convenu dans le devis ;
De 60 001 À 100 000 €	9%	
De 100 001 à 170 000 €	8%	
De 170 001 à 250 000 €	7%	
De 250 001 à 400 000 €	6%	
Au delà de 400 000 €	5%	

MANDAT DE LOCATION

(Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers partagés entre le locataire et le bailleur)

(Aucune prestation de gestion locative n'est réalisée par FIJ Immobilier
La rédaction du bail de location n'est pas incluse.)

Honoraires dus à la signature d'un bail de location et directement payés par le(s) bailleur(s) et le(s) locataire(s) :

**1 Mois de loyer charges comprises à la charge du Bailleur
+ indice ALUR au m2 suivant la zone concernée (1)
+ 3€ du m2 pour l'établissement de l'état des lieux à la charge du locataire**

Zone	Zone très tendue	Zone tendue	Reste du territoire
Montant TTC	12,00 €/m2	10,00 €/m2	8,00 €/m2

(1) Plafonds légaux